

Région

Rhône-Alpes



1 Présentation SINDRA

UNE MISSION PRIORITAIRE, L'INFORMATION

Sindra a été initié par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes en partenariat avec les Départements et en concertation avec les collectivités locales concernées.

Le système traite des informations très localisées, voire unitaires, mises à jour régulièrement. Sindra produit des informations donnant aux Départements, à la Région, à l'ADEME, une vision plus large, propice à la cohérence régionale des politiques déchets.

UN PROJET INNOVANT ET OPÉRATIONNEL

Depuis 1999, chaque collectivité locale adhérente saisit directement dans la base de données du système, via Internet, les informations qui la concernent.

En échange, elle accède à celles des autres collectivités (flux de déchets, modes d'élimination, expériences) et à des informations plus générales : politiques déchets, actualités nationales/régionales, carnet d'adresses.

Des services, telle que l'édition automatique du rapport annuel, sont également proposés.

Depuis 2009, les maîtres d'ouvrage privés des installations de traitement, peuvent aussi saisir leurs données en ligne. Les membres de la FNADE ont d'autre part, accès aux données sur le traitement.

Dans la partie «grand public» du site, Sindra produit des informations de synthèse qui constituent des repères accessibles, permettant d'apprécier les actions accomplies ou à venir, pour l'amélioration de la gestion des déchets en Rhône-Alpes.

MUTUALISER LES INFORMATIONS POUR OPTIMISER LES RESSOURCES

Via le média internet, Sindra met en interrelation des partenaires autour d'un même « métier » : la gestion des déchets ménagers. Fondé sur le principe d'échange d'informations, le système crée ainsi un espace collaboratif, étendu à différents niveaux du territoire régional où peuvent s'exprimer certaines solidarités territoriales.

Chaque collectivité locale peut ainsi se situer par rapport aux autres, prendre en compte les équipements périphériques, mettre en exergue des complémentarités et synergies possibles, mutualiser des ressources, et générer des économies d'échelle.

À partir de ces données locales, Sindra produit des informations aux niveaux départemental et régional. Sindra est devenu en 2007 l'outil de suivi des plans départementaux. Ces mêmes données remontent jusqu'au niveau national pour renseigner le système d'information national SINOE géré par l'ADEME.

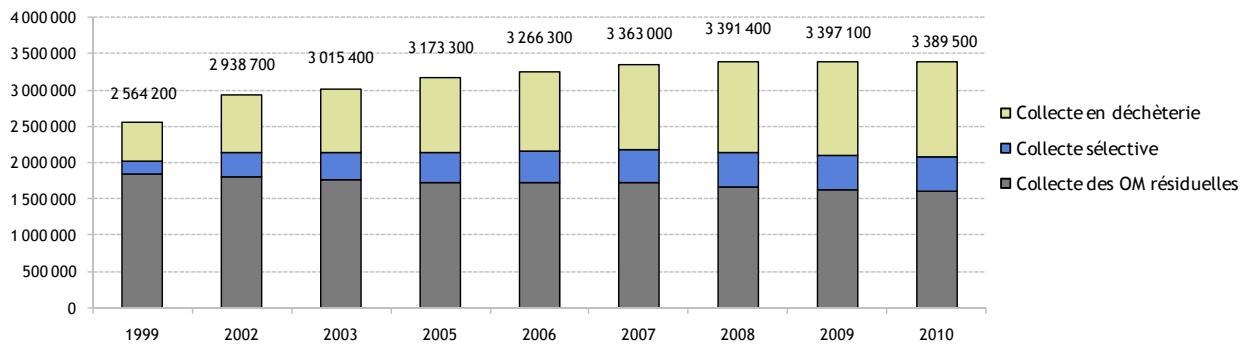
La légitimité du système prend ainsi appui sur le fait que la gestion locale des déchets ne peut être isolée mais doit tenir compte des contextes techniques, économiques ou réglementaires.

ENQUÊTE 2011 DONNÉES 2010



Collecte, déchèterie : déchets des collectivités

2.1 Evolution des tonnages collectés de 1999 à 2010



L'année 2010 se caractérise par une stagnation, par rapport à 2009, du tonnage collecté en collectes sélectives et du tonnage collecté global.

La collecte des OM en mélange baisse de 2%.

Les tonnages collectés en déchèteries continuent d'augmenter (+1%) mais beaucoup moins qu'en 2009 (+4%).

2.2 Ratio par habitant des tonnages collectés de 2005 à 2010

Ratio régional par habitant DGF	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ordures ménagères résiduelles	278 kg/hab	274 kg/hab	272 kg/hab	256 kg/hab	247 kg/hab	242 kg/hab
Collecte sélective 5 matériaux et verre	63 kg/hab	65 kg/hab	67 kg/hab	69 kg/hab	68 kg/hab	69 kg/hab
Collecte en déchèterie	167 kg/hab	178 kg/hab	195 kg/hab	197 kg/hab	195 kg/hab	196 kg/hab
Total	508 kg/hab	517 kg/hab	534 kg/hab	522 kg/hab	510 kg/hab	507 kg/hab

Evolution

L'analyse de l'évolution des ratios doit prendre en compte l'évolution des populations utilisées. Ainsi, sur la période 2004-2007, la population DGF a augmenté de 1% par an, alors qu'entre 2007 et 2008 elle a augmenté de 3%. Une meilleure connaissance de la population nous indique donc que les tonnages par habitant en déchèterie et en collecte sélective stagnent, alors que ceux des ordures ménagères résiduelles continuent de baisser.

Au niveau national en 2009, les quantités d'OMA collectées par les municipalités atteignent 374 kg par habitant. Ce volume est en décroissance depuis 2006.

2.3 Taux de valorisation des tonnages collectés hors déblais et gravats en 2010

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Taux de valorisation matière	39,9%	34,6%	36,9%	40,8%	32,6%	31,1%	40,3%	36,9%	36,3%
Taux de valorisation énergétique	38,7%	1,7%	1,2%	33,6%	0,2%	59,9%	42,7%	60,2%	36,7%
Taux de valorisation global	78,6%	36,4%	38,1%	74,4%	32,8%	90,9%	83,0%	97,1%	73,0%

OBJECTIF GRENELLE

35% de recyclage matière en 2012 et 45% en 2015.

Cet objectif ne prend pas en compte les déblais et gravats.

Rhône-Alpes : 36,3% de valorisation matière en 2010.

France : 36 % en 2009

Taux de valorisation matière

Tonnages valorisés (matière et organique) / tonnages globaux collectés.

Taux de valorisation énergétique

Tonnages envoyés vers un incinérateur avec valorisation énergétique / tonnages globaux collectés.

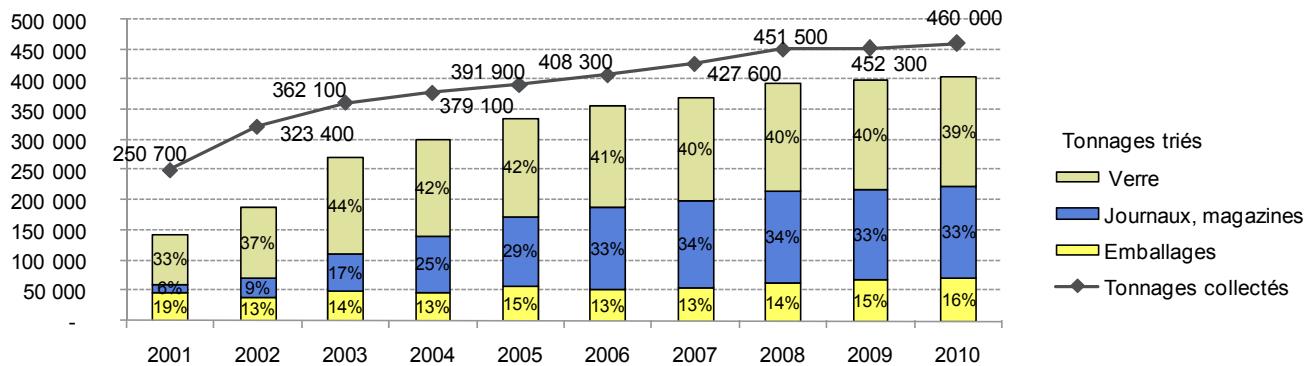
L'efficacité de la valorisation énergétique n'entre pas en ligne de compte ; Les ISDnD valorisant le biogaz non plus.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Rhône-Alpes, rubrique Collecte et Déchèterie

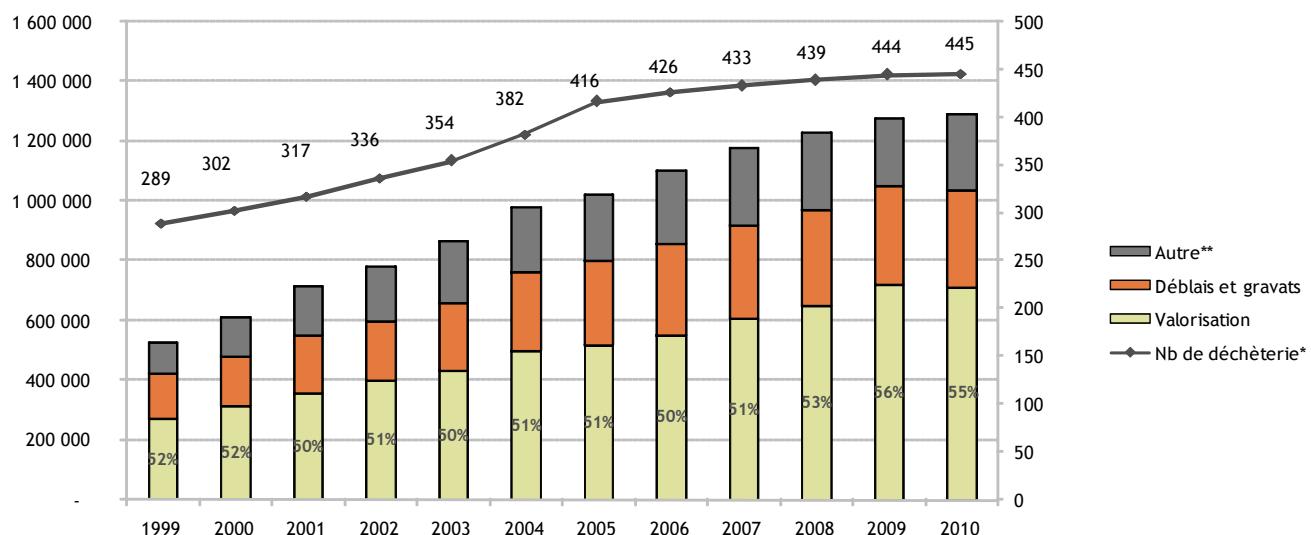


2.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés et valorisés de 2001 à 2010



Les tonnages ci-dessus ne concernent que la collecte sélective des recyclables secs. Les tonnages collectés ont augmentés de 2% par rapport à 2009 et les tonnages valorisés de 1.4 % (emballages et JM uniquement).

2.5 Evolution du nombre de déchèteries et des tonnages reçus de 1999 à 2010



*Nombre de déchèteries des collectivités en fonctionnement au 31 décembre de l'année de référence

**Autre : stockage et traitements spécifiques

En 2010, 713 480 tonnes de déchets (hors gravats), soit 55% du tonnage collecté en déchèterie, sont envoyées vers une filière de valorisation:

- 11% de ce tonnage rejoint une filière de valorisation énergétique,
- 50% de ce tonnage rejoint une filière de valorisation matière,
- 38% de ce tonnage rejoint une filière de valorisation organique.

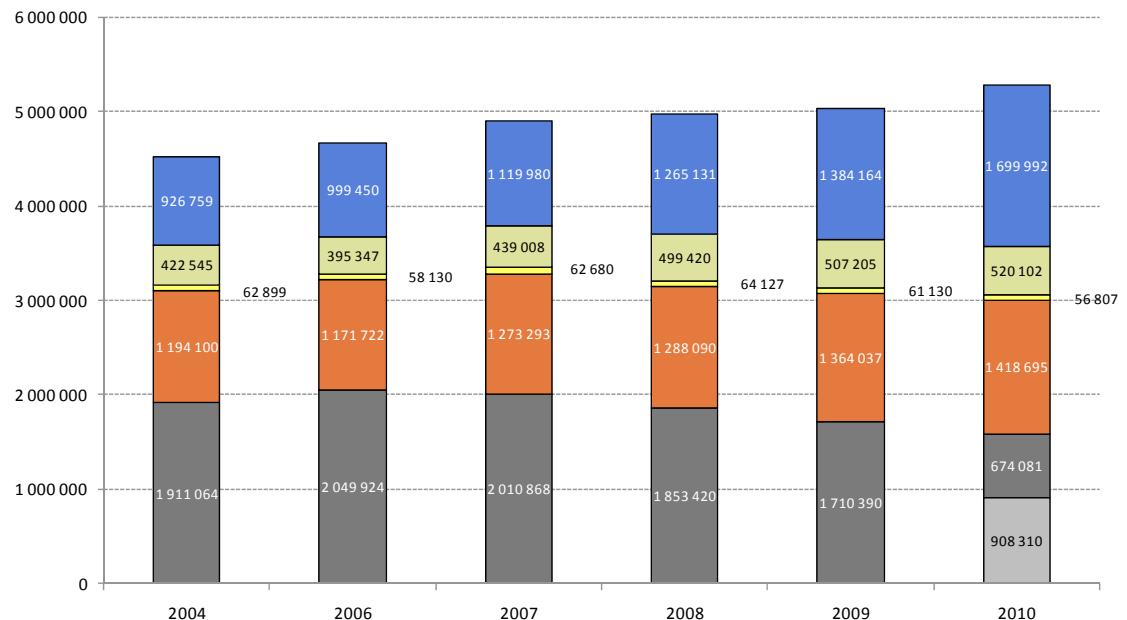
La répartition entre ces filières de valorisation est stable depuis 2009. Les tonnages collectés ont augmentés de 1%. Les déblais et gravats sont soit enfouis (55%) soit valorisés (45%). La filière exacte n'étant pas toujours connue avec précision, ces données sont donc à prendre avec précaution.

Traitement

3.1 Mode de traitement et tonnages des déchets rhônalpins de 2004 à 2010 : Destination finale des déchets

- Recyclage
- Traitement biologique
- Incinération sans valorisation énergétique
- Incinération avec valorisation énergétique
- Stockage sans valorisation du biogaz
- Stockage avec valorisation du biogaz

A compter de 2010 une distinction est faite dans les tonnages, pour les centres de stockage qui valorisent ou non le biogaz.



Sont comptabilisés les déchets des ménages et déchets des entreprises de Rhône-Alpes (hors déchets de STEP) reçus sur les incinérateurs, Installations de Stockage des Déchets non Dangereux ISDnD, plateformes de compostage et centres de tri (cf. cartes ci-après).

Stockage : Les flux des ISDI ont été exclus des tonnages des centres de stockage par rapport aux bilans des années précédentes car ces données sont mal connues et donc non représentatives.

Les données sont issues des déclarations des gestionnaires d'installations ; ces déclarations précisent les départements d'origine. Elles sont complétées par les tonnages de déchèteries allant directement en valorisation biologique ou thermique (bois en chaufferie par exemple) sans passer par les installations de traitement référencées.

La rubrique « recyclage » comprend : les tonnages produits en sortie de centres de tri, les tonnages reçus directement par des repreneurs et les DEEE repris dans le cadre des accords avec les organismes agréés.

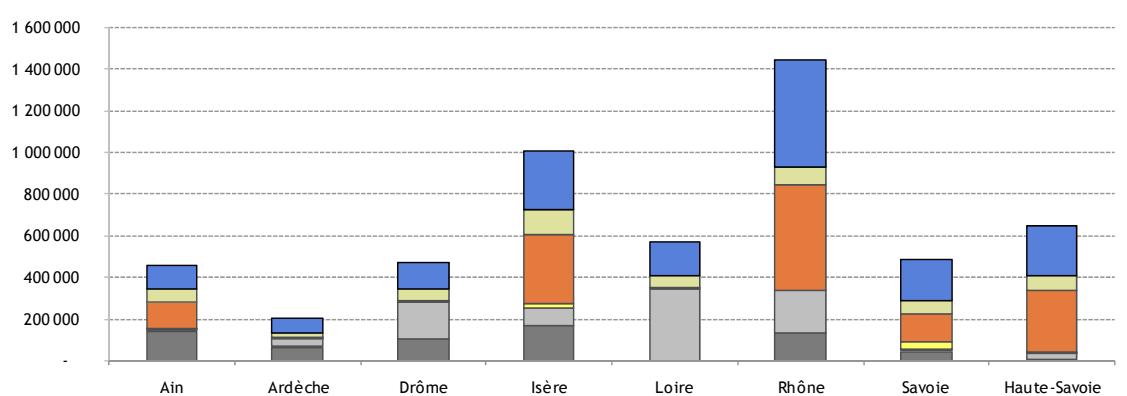
Le nombre de centres de tri enquêtés a augmenté en 2010 pour mieux connaître les DAE. A champ d'enquête équivalent entre 2009 et 2010, les tonnages envoyés en recyclage diminuent de 5%, tandis que ceux envoyés en valorisation énergétique augmentent de 5%.

OBJECTIF GRENELLE

Réduire de 15 % les déchets incinérés et stockés entre 2008 et 2013 (déchets non dangereux, non minéraux quel que soit le producteur : ménager ou activité économique)
-3% entre 2008 et 2010 en Rhône-Alpes.

3.2 Zoom 2010 : mode de traitement des déchets par département

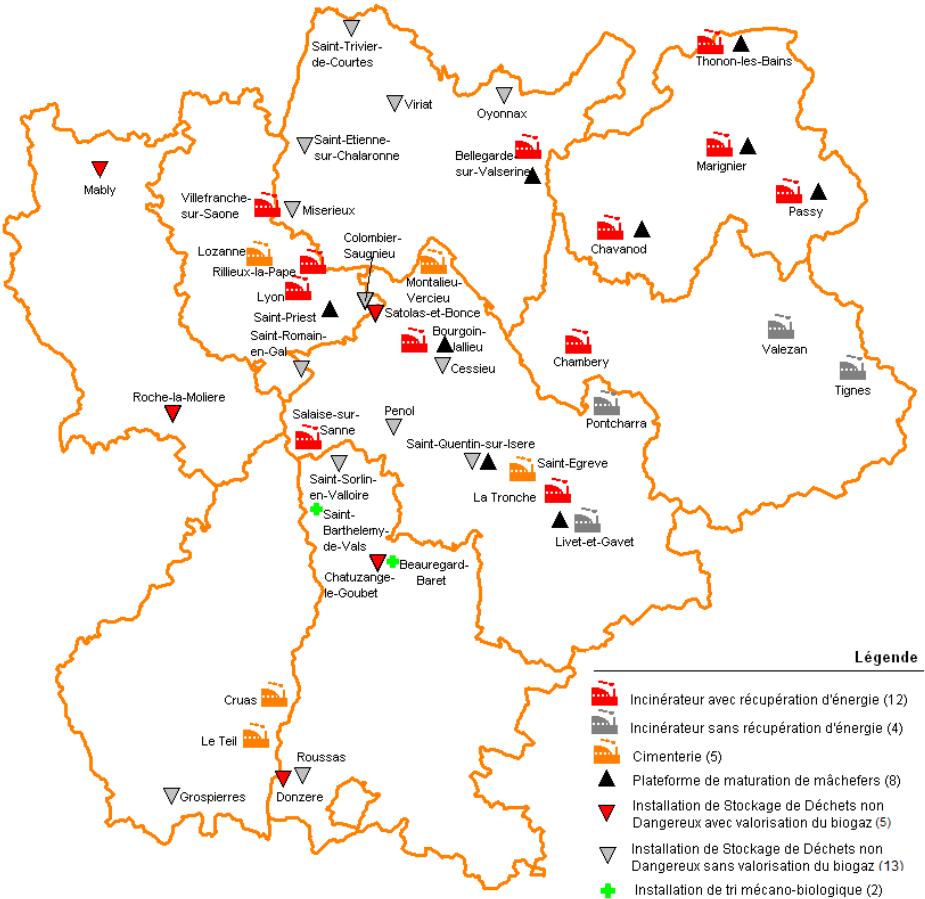
- Recyclage
- Traitement biologique
- Incinération sans valorisation énergétique
- Incinération avec valorisation énergétique
- Stockage avec valorisation du biogaz
- Stockage sans valorisation du biogaz



Est pris en compte le dernier mode de traitement appliquée au déchet, par exemple :

- le mode de traitement appliquée à l'acier issu de collecte sélective est le recyclage,
- le mode de traitement appliquée aux refus de tri issus de collecte sélective est le stockage ou l'incinération.

3.3 Installations de tri mécano biologique et de traitement ayant fonctionné en 2010



3.4 Carte des plateformes de compostage ayant fonctionné en 2010

En 2010, 535 164 tonnes de déchets ont été traitées sur les plateformes de compostage (494 995 t) et de broyage (40 169 t).

72 % correspondent à des déchets verts (384 357 t).

Par ailleurs 348 868 tonnes de déchets verts sont collectées dans les déchèteries des collectivités de Rhône-Alpes en 2010.

Les plateformes de compostage ont produit, en 2010, 177 767 tonnes de compost. 74% de ces tonnages proviennent des plateformes membres de l'association Rhône-Alpes Qualité Compost.



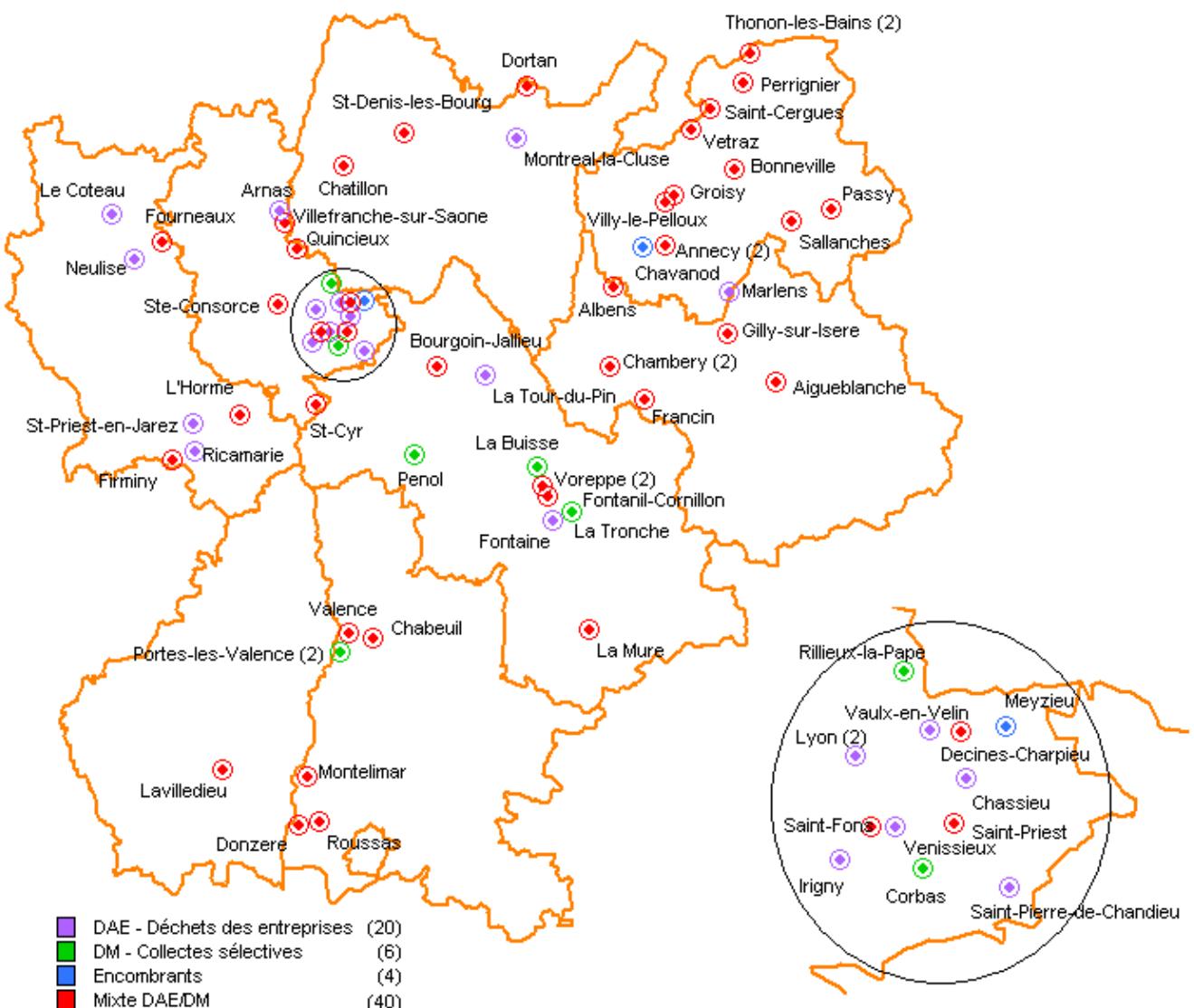
3.5 Carte des centres de tri ayant fonctionné en 2010

DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE)

Déchets non dangereux produits par les entreprises.

En 2010 le nombre de centres de tri enquêtés a augmenté. Sur ces 27 installations supplémentaires, 11 concernent exclusivement des DAE, et 13 sont des centres de tri mixte DAE/DM.

Sur les 70 centres de tri ayant fonctionné en 2010, 65 sont sous maîtrise d'ouvrage privée.



1 750 480 tonnes de déchets ont été traitées par ces centres en 2010.

Les refus de tri correspondent globalement à 26 % des déchets triés : 18% imputables aux déchets des entreprises et 8% aux déchets des ménages. Toutefois, attention à la précision de ces données, les installations ne font pas toujours la distinction entre les refus issus des collectes sélectives et ceux issus des DAE.

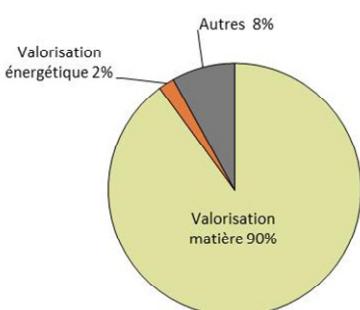
A champ d'enquête équivalent entre 2009 et 2010, les tonnages envoyés en valorisation matière diminuent de 5%, tandis que ceux envoyés en valorisation énergétique augmentent de 5%.

DAE

68% des tonnages traités sur les centres de tri sont issus des entreprises.

90% des DAE sortants (hors refus de tri) des centres de tri font l'objet d'une **valorisation matière** (y compris organique). Les matériaux les plus représentés sont les cartons à 27%, les déblais et gravats et les métaux pour 21%. Viennent ensuite les papiers journaux magazines et le bois pour 14% chacun. La proportion de plastiques n'est que de 3%.

2% des DAE hors refus de tri font l'objet d'une **valorisation énergétique**. Ils sont composés à 93% de bois et à 7% d'encombrants/DIB.



POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Rhône-Alpes, rubrique Traitement

..... 4 Prévention

Les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit, avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :

- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution ;
- les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers...) ;
- les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

La prévention peut procurer des gains environnementaux, économiques et sociaux (création d'emplois et développement de réseaux associatifs).

4.1 Compostage domestique en Rhône-Alpes



Le nombre de composteurs distribués jusqu'en 2010 par les collectivités de Rhône-Alpes est d'environ 141 700 (9% du niveau national : 1.54 millions). Cela correspond à une augmentation de 165% depuis 2006. La population concernée est estimée à 354 250 habitants soit 6% de la population régionale. Selon les estimations de l'ADEME, cela équivaut à environ 24 800 tonnes de déchets évités.

Parallèlement, des opérations de compostage semi collectif (140 sites en pied d'immeuble ou en quartier résidentiel) et chez les gros producteurs (collège, maison de retraite, hôpital...) se sont mises en place. 37 collectivités se sont engagées dans ces démarches.

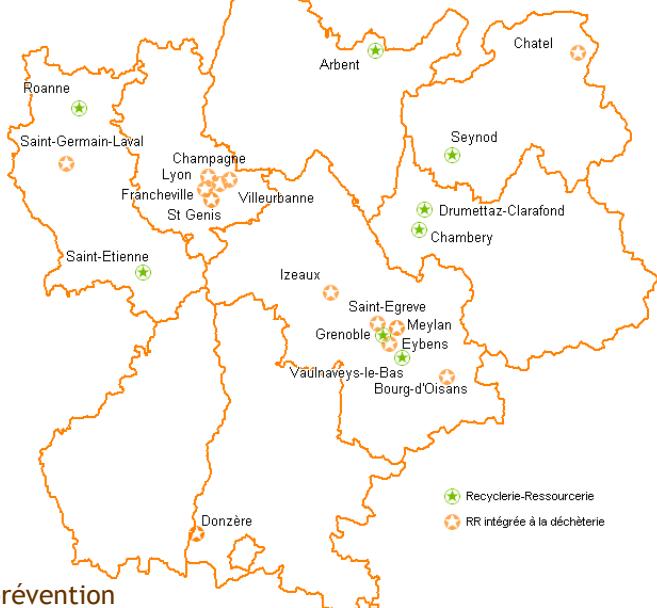
4.2 Développement du réemploi

En 2010, 8 structures adhèrent au réseau des ressourceries recycleries et 13 déchèteries ont intégré une ressourcerie recyclerie dans leur enceinte.

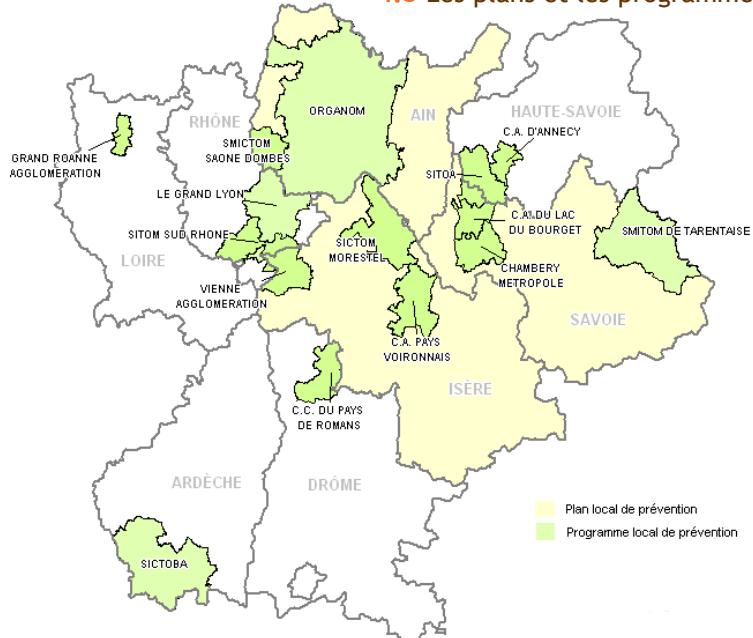
Autres initiatives

La société ENVIE exploite 3 sites à Lyon, Saint Etienne, Roanne.

La C.A. de Bourg en Bresse collabore avec Emmaüs pour de la récupération sur ses déchèteries.



4.3 Les plans et les programmes de prévention



En Rhône-Alpes 15 collectivités ont été retenues en 2009 et 2010 pour mettre en place un programme local de prévention. Les Conseils Généraux de l'Ain, de l'Isère et de la Savoie se sont engagés dans un Plan de Prévention.

Avec ces 18 territoires, l'ADEME souhaite expérimenter et valider des opérations ou des organisations permettant de réduire durablement la production de déchets.

Ces collectivités s'engagent dans un programme d'actions en 5 axes :

- la sensibilisation,
- l'éco-exemplarité de la collectivité,
- les actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub...),
- les actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...),
- les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Rhône-Alpes, rubrique Prévention